



Bulletin Officiel

N°6111 Mardi 26 Mai 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	2-3
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	4-5

AVIS DES SOCIETES

<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE</u>	
« BAOBAB - MICROCRED 2020-2 »	6-9

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1	10-14
ABC TUNISIE 2020-1	15-20
CIL 2020-1	21-24

COMMUNIQUEES DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE – BT -	25
DELICE HOLDING SA	26-28

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE UNIMED	29-30
SICAV RENDEMENT	31
SICAV CROISSANCE	32

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE UNIMED	33-34
----------------	-------

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -	35-38
--------------------------------------	-------

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	39
TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	39

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- FCP AL HIKMA
- RAPPORT DU COMITE DE CONTROLE CHARAIQUE DE FCP AL HIKMA RELATIF A L'EXERCICE 2019

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 MARS 2020

- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire sans recours à l'appel public à l'épargne**BAOBAB TUNISIE SA**

Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions de nominal 100 dinars

Siège social : 65, Avenue Alain Savary - 1002 Tunis.

Identifiant unique : 1314598V

Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600

E-mail : contact-tunisie@baobab.tz

Objet social : la réalisation de toute activité liée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi 117-2011, ainsi que l'octroi de micro crédit et toute activité liée au même décret-loi en plus de l'encadrement, la formation et l'accompagnement des initiatives de la clientèle tout en participant au développement de l'économie

**Emission d'un Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« Baobab - Microcred 2020-2 »
De 25 000 000 DT
Prix d'émission : 100 DT**

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **19/05/2020** a autorisé l'émission par la société Baobab Tunisie SA d'un ou plusieurs emprunts Obligataires pour un montant global de 90 millions de dinars et ce, avant la tenue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2020, et en tout état de cause avant le 30 Juin 2021, et a donné, pouvoir au Directeur Général pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la société a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 25 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes:

<i>CATEGORIE</i>	<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
Catégorie A	5 ans	13% et/ou TMM+3,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	13,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 25 millions de dinars divisé en 250 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «Baobab-Microcred 2020-2» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **27/05/2020** auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le **12/06/2020**.

Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 250 000 obligations.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **12/06/2020**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par Baobab Tunisie à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la société envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la société d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

1. Caractéristiques des titres émis :

- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Dénomination de l'Emprunt** : Baobab-Microcred 2020-2.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Nominative.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/06/2020**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur fixés en fonction de la catégorie :
 - **Catégorie A** : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 13% et/ou variable TMM+3,5%
 - **Catégorie B** : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de 13,5% l'an

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 13% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,50% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du **mois de Juin de l'année N-1 au mois Mai de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 13,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

- **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **12/06/2025** pour la catégorie A et le **12/06/2027** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 12/06 de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **12/06/2021**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **12/06/2021** pour la catégorie A et le **12/06/2023** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 13% l'an pour la catégorie A et 13,5% l'an pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- ✓ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Avril 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,6967% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 11,1967% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,5% pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 ans de grâce pour la catégorie B.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « Baobab-Microcred 2020-2 » est de :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,5777 années pour la catégorie A et 3,8719 années pour la catégorie B.

- Suite -

✓ **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en Bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « Baobab-Microcred 2020-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en Bourse.**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «TLF 2020-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «TLF 2020-1» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• ***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :***

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• ***Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:***

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

Notation de la banque:

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2020/1 ».

Montant : 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Clause de remboursement anticipé : Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le N° **19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie rappelle à tous ses actionnaires que son Conseil d'Administration du 12 mars 2020 avait décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 22 avril, la distribution d'un dividende de 0,300 Dinar par action, soit un taux de distribution de 50 % du bénéfice net arrêté au 31 décembre 2019 à 135 Millions de Dinars.

Cette proposition était justifiée par les excellents résultats dégagés en 2019 et une situation financière très solide caractérisée notamment par un ratio de solvabilité supérieur à 16 % et des ratios de liquidité et de LTD les plus confortables de la place.

L'évolution extrêmement rapide de la pandémie au niveau international et en Tunisie, le confinement général puis orienté qui s'en est suivi et l'impact économique, social et financier qui en résulte ont amené le Conseil d'Administration de la Banque à décider de reporter la date de la tenue de l'AGO et d'annoncer la révision de la proposition de distribution en fonction des prévisions de l'impact de cette crise.

L'analyse des données disponibles montre que les répercussions de cette crise seront significatives pour le secteur bancaire notamment en termes de PNB, de coût du risque (classement et provisions) et de résultat net.

La Banque de Tunisie devrait cependant traverser cette crise avec le minimum de difficultés et conserver des fondamentaux viables à la fin du présent exercice.

Toutefois, et pour se conformer aux recommandations de la Banque centrale de Tunisie (note de la BCT 2020-17), qui a décidé de suspendre toute mesure de distribution de dividendes des établissements bancaires, le Conseil d'Administration de la Banque de Tunisie convoque l'Assemblée Générale Ordinaire à se tenir le 9 juin 2020 dans le respect des recommandations du CMF du 19/03/2020 et propose l'affectation de la totalité du résultat de l'exercice 2019 en Report à nouveau.

Le Conseil exprime sa compréhension des désagréments que cette décision peut provoquer chez les milliers de petits porteurs privés ainsi de revenus de capital sur leurs actions, les remercie pour leur fidélité et leur soutien et les rassure quant à la solidité de la Banque qui devrait reprendre une distribution régulière une fois les effets les plus négatifs de cette crise mondiale sans précédent dissipés et la position de la Banque Centrale modifiée en conséquence.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING –SA- « DH », réuni le lundi 27 avril 2020 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Il s'est assuré également de la poursuite de l'activité en cette période de confinement et a été informé des mesures prises afin de garantir la poursuite habituelle d'exploitation.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le **jeudi 25 juin 2020 à 11 heures par visioconférence** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2019;
3. Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2019 ;
4. Approbation des conventions réglementées ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne ;
9. Information à l'Assemblée Générale concernant les fonctions occupées par les Dirigeants dans d'autres sociétés ;
10. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;
11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

- Suite -

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes prises par les autorités tunisiennes pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, et conformément au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des assemblées à distance, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, DELICE HOLDING SA opte pour la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire en visioconférence, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée à savoir le Président de l'Assemblée, les deux Scrutateurs et le Secrétaire.

Les Commissaires aux comptes et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires seraient présents physiquement à ladite Assemblée.

Ainsi, la société demande à ses actionnaires de privilégier leurs participations via un vote exprimé par correspondance dûment signée et légalisée ou par procuration à donner au Président de l'Assemblée.

Un formulaire unique de vote et un modèle de procuration sont téléchargeables via le site web <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs) **à partir du 28 mai 2020.**

Le formulaire unique de vote signé et légalisé ainsi que la procuration doivent être envoyés à l'adresse suivante Investisseurs@groupedelice.com.tn au plus tard **Un (01) jour avant la tenue de l'Assemblée accompagnés par l'attestation de propriété d'actions.**

Les actionnaires composant le Bureau de l'Assemblée, les actionnaires ayant voté par correspondance et les actionnaires ayant donné procuration au Président de l'Assemblée seront comptés comme étant présents à l'Assemblée. Le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'Assemblée se feront en présence d'un huissier de justice.

Les actionnaires ci-dessus cités seront comptés comme étant présents à l'Assemblée même s'ils ne se manifesteront pas lors de la visioconférence.

Pour pouvoir participer, à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, les actionnaires, sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations et ce au plus tard Cinq (05) jours avant la tenue de l'Assemblée à l'adresse suivante : Investisseurs@groupedelice.com.tn

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2020, seront disponibles en ligne, en consultation et téléchargeable sur le lien suivant : <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs) **à partir du 28 mai 2020.**

Les actionnaires peuvent transmettre des questions ou formuler des observations relatives aux documents et informations mis à leur disposition à l'adresse électronique : Investisseurs@groupedelice.com.tn, au plus tard **le troisième (03^{ème}) jour précédant la date de l'Assemblée Générale.**

- Suite -

Les questions reçues ayant une incidence sur les décisions de vote donneront lieu à une réponse électronique **Deux (02) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale** ; Les autres questions reçues donneront lieu à une réponse au cours de l'Assemblée.

Lors de l'assemblée, les actionnaires assistant via visioconférence, peuvent poser des questions écrites et/ou orales. Les réponses à ces questions seront prévues avant le passage au vote.

Les actionnaires peuvent transmettre des questions aux commissaires aux comptes, de la Société sur les adresses indiquées ci-dessous, au sujet des documents et informations mises à leurs dispositions au plus tard **le troisième (3^{ème}) jour précédant la date de l'Assemblée Générale** :

Cabinet Finor (Représenté par Mr Karim Derouiche) : karim.derouiche@finor.com.tn

Cabinet Deloitte (Représenté par Mr Mohamed Louzir) : mlouzir@deloitte.tn

Les questions écrites ou les observations adressées aux Commissaires aux comptes feront l'objet soit d'une réponse orale instantanée de leur part, soit d'une réponse écrite dont lecture sera faite séance tenante par le président de séance.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

Société UNIMED

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

Au vu des circonstances exceptionnelles actuelles et des mesures de confinement total prises par les autorités Gouvernementales pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, « UNIMED » informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire sera tenue le Vendredi 12/06/2020 à 15h, 00 au siège social sis à la zone industrielle de Kalaa Kébira 4060 Sousse, sans la présence physique des actionnaires, en se limitant au bureau de l'Assemblée.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires sont fixées conformément au Communiqué du CMF du 19.03.2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A cet effet, les actionnaires désirant prendre part aux travaux de cette Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'envoyer - du 27/05/2020 au 05/06/2020 - une demande d'inscription sur l'adresse suivante : AGO-AGE-2020@unimed.com.tn.

Cette demande doit mentionner sous peine de nullité :

- Nom, prénom, n° CIN (pour les personnes physiques) / dénomination sociale, identifiant unique (pour les personnes morales),
- Nombre d'actions détenues
- Nom de l'Intermédiaire en bourse
- Adresse mail de notification

Après vérification des données, le Secrétariat de l'Assemblée enregistrera les présences, communiquera aux actionnaires ayant déposés leurs inscriptions : les documents afférents à cette Assemblée, le modèle de Procuration, le formulaire unique de vote ainsi que l'invitation à la vidéo conférence.

Les actionnaires peuvent adresser via courrier électronique à l'adresse sus- indiquée, toute question et/ou observation, à l'attention du Président de l'Assemblée ou au commissaire aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dans un délai ne dépassant pas le 05/06/2020.

Toute question reçue donnera lieu à une réponse de la part de la société par retour mail et dans un délai ne dépassant pas le 10/06/2020.

Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier électronique ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale via le même mode.

- Suite -

Une fois rempli et signé (simple signature), le formulaire de vote doit être adressé à la société via l'adresse mail déjà indiquée, ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax au numéro 73 342 472. La date limite de réception du formulaire de vote - dument rempli et signé - est le 11/06/2020.

Les inscriptions reçues par E- mail feront office d'émargement de la feuille de présence et de calcul du quorum.

Le déroulement des travaux de l'Assemblée se fera en présence d'un huissier notaire.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « UNIMED ».

Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit de participer aux travaux de l'Assemblée générale Ordinaire, être inscrits sur les registres de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Ordre du jour de l'Assemblée :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2019 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2019 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,
- Affectation des résultats.
- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes
- Nomination de 02 administrateurs indépendants
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV RENDEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège Social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV RENDEMENT** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 10 juin 2020 à 10 heures**, au siège de la société sis au 2, rue de Turquie - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019,
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des opérations y mentionnées,
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2019 et affectation des résultats,
- 4/ Quitus aux administrateurs,
- 5/ Renouvellement du mandat d'un administrateur.

Dans le contexte actuel de l'épidémie de coronavirus, l'assemblée générale se tiendra conformément aux dispositions du Communiqué du Conseil du Marché Financier du 19 mars 2020 relatif à la tenue des assemblées générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV CROISSANCE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 septembre 1994
Siège Social : 2, rue de Turquie – 1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV CROISSANCE** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 10 juin 2020 à 9 heures**, au siège de la société sis au 2, rue de Turquie - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019,
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des opérations y mentionnées,
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2019 et affectation des résultats,
- 4/ Quitus aux administrateurs,

Dans le contexte actuel de l'épidémie de coronavirus, l'assemblée générale se tiendra conformément aux dispositions du Communiqué du Conseil du Marché Financier du 19 mars 2020 relatif à la tenue des assemblées générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO :

Société UNIMED

Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060

Projet des résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 12 Juin 2020.

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2019, et quitus aux administrateurs.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2019, approuve ce rapport dans son intégralité et donne en conséquence quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration de leur gestion durant l'exercice 2019.

2^{ème} résolution : Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2019, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019, approuve, dans leur intégralité, les états financiers dudit exercice, ainsi que les opérations constituant les conventions règlementées.

3^{ème} résolution : Affectation des résultats.

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général du commissaire aux comptes et après avoir constaté les états financiers de l'exercice 2019, les membres de l'assemblée décident d'affecter la totalité du résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 s'élevant à 17 692 251 dinars en réserves ordinaires.

Suite à cette affectation le montant des réserves ordinaires passe de 37 313 760 dinars à 55 006 011 dinars.

4^{ème} résolution : Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes

L'assemblée générale constate que les engagements de la société auprès des établissements de crédit ont dépassé à la clôture de l'exercice 2019, le seuil des 25 millions de dinars et qu'elle est tenue conformément à l'article 13 ter du code des sociétés commerciales à nommer un deuxième commissaire aux comptes membre de l'OECT.

L'assemblée générale décide de nommer – sur recommandation du conseil d'administration - la société « Générale Audit », en tant que 2^{ème} commissaire aux comptes pour les exercices de 2020, 2021 et 2022.

- Suite -

5^{ème} résolution : nomination de 02 administrateurs indépendants

Dans le cadre du respect de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse imposant aux sociétés anonymes cotées en bourse la désignation au sein de leur conseil d'administration de deux administrateurs indépendants,

L'Assemblée Générale prend acte de la sélection du conseil de 02 candidatures parmi celles reçues, laquelle sélection a été faite suivant les critères suivants : l'indépendance, la compétence, la justification de diplômes universitaires et d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine des Affaires et du Business et/ou une carrière de 05 ans minimum dans la gestion et l'administration des sociétés anonymes cotées en bourse.

L'Assemblée nomme en conséquence Messieurs Habib essayeh et Mourad Razi en qualité d'administrateurs indépendants et ce au titre des exercices 2020, 2021 et 2022.

6^{ème} résolution Pouvoirs pour formalités.

L'assemblée décide de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 mai 2020, la Société Tunisienne de Banque -STB- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019 et du rapport général des commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents
Selon le vote à distance, 49 voix par oui et une voix par non**

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris acte du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre des dispositions desdits articles telles qu'elles ont été présentées.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents
Selon le vote à distance, 49 voix par oui et une voix par non**

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif au groupe STB et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents
Selon le vote à distance, 49 voix par oui et une voix par non**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2019.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents
Selon le vote à distance, 49 voix par oui et une voix par non**

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019, ci-dessous détaillé:

En Dinars

- Résultat de l'exercice 2019 :	157.346.868,158
- Reports à nouveau	-508.305.582,819
- Résultats reportés :	-350.958.714,661

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des présents
Selon le vote à distance, 46 voix par oui et 4 voix par non**

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- un montant net de 4.000 Dinars par séance à allouer au Président du Conseil d'Administration.
- un montant net de 2.000 Dinars par présence effective par séance à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- un montant net de 2.000 Dinars par présence effective par séance à allouer au Président du Comité Permanent d'Audit Interne et au Président du Comité des Risques.
- un montant net de 1.000 Dinars par séance à allouer :
 - à chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques
 - à chaque Président ou membre des autres comités issus du Conseil d'Administration

Les présidents et les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base de leurs présences à un seul comité de leur choix.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents
Selon le vote à distance, 47 voix par oui et 3 voix par non**

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté la fin du mandat des deux administrateurs indépendants, coopte la nomination de Madame Rym OUESLATI et Monsieur Sadok ATTIA et en tant qu'administrateurs indépendants, président respectivement du Comité des Risques et le Comité d'Audit, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Membres	Mandat
Membres Indépendants	
Monsieur Sadok ATTIA (Président du Comité d'Audit)	2019-2021
Madame Rym OUESLATI (Présidente du Comité des Risque)	2019-2021

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents
Selon le vote à distance, 50 voix par oui**

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la décision du Conseil d'Administration tenu le 29 août 2019 portant sur la nomination de Monsieur Lassaad ZARROUK et Monsieur Taïeb BELAID en tant qu'administrateurs représentant les privés et ce pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021 :

Membre représentant les privés	Mandat
Mr Lassaad ZARROUK (représentant la MAE)	2019-2021
Mr Taïeb BELAID (représentant les actionnaires privés)	2019-2021

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents
Selon le vote à distance, 48 voix par oui et 2 voix par non**

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté la fin du mandat des commissaires aux comptes actuels, décide de nommer **le Groupement d'Expertise Comptable "CFA" et "CBC" de Monsieur Fethi SAIDI et Monsieur Chokri BEN LAKHAL et le Groupement d'Expertise Comptable "CSL et "CNH" de Monsieur Samir LABIDI et Madame Nour El Houda HENANE** en tant que commissaires aux comptes, pour une période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- Suite -

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents
Selon le vote à distance, 47 voix par oui et 3 voix par non

DIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou à son mandataire aux fins de procéder aux formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité légales nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents
Selon le vote à distance, 50 voix par oui

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES AFFECTATION

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité : en 1 000 DT)

	2019	2018	Variation	%
Actifs				
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	519 434	300 833	218 601	72,7%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	518 287	445 990	72 297	16,20%
AC3 - Créances sur la clientèle	7 978 168	7 133 408	844 760	11,80%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	338 719	322 265	16 455	5,10%
AC5 - Portefeuille d'investissement	1 134 604	1 155 076	-20 472	(1,8%)
AC6 - Valeurs immobilisées	127 894	128 267	-373	(0,3%)
AC7 - Autres actifs	684 754	1 033 993	-349 239	-33,80%
Total des actifs	11 301 860	10 519 832	782 028	7,40%
Passifs				
PA1 - Banque Centrale et CCP	1 426 074	1 731 309	-305 235	-17,60%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	212 676	292 262	-79 586	-27,20%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	7 370 560	6 356 968	1 013 592	15,90%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	312 987	284 825	28 162	9,90%
PA5 - Autres passifs	951 653	984 290	-32 637	-3,30%
Total des passifs	10 273 950	9 649 654	624 296	6,50%
Capitaux propres				
CP1 - Capital	776 875	776 875	-	-
CP2 - Dotation de l'Etat	117 000	117 000	-	-
CP3 - Réserves	466 461	466 076	385	0,10%
CP4 - Actions propres	-5 509	-5 509	-	-
CP5 - Autres capitaux propres	24 042	24 510	-468	-1,90%
CP6 - Résultats reportés	-350 959	-508 774	67 331	31%
Total des Capitaux propres	1 027 910	870 178	157 732	18,10%
Total des capitaux propres et passifs	11 301 860	10 519 832	782 026	7,40%

- Suite -**III- L'état d'évolution des capitaux propres**

						(Unité = En 1000DT)
		Solde avant affectation au 31/12/2019	Affectation résultats reportés	Dividendes	Fonds social	Solde au 31/12/2019 après affectation
- Capital social		776 875				776 875
- Dotation de l'Etat		117 000				117 000
- Réserves légales		12 430				12 430
- Réserves extraordinaires		49 479				49 479
- Réserves pour risques bancaires généraux		45 028				45 028
- Réserves à régime spécial		196 906				196 906
- Réserves pour réinvestissements exonérés		9 974				9 974
- Prime d'émission+prime de fusion		142 662				142 662
- Réserves pour fonds social		9 982				9 982
- Actions propres		-5 509				-5 509
- Autres capitaux propres		24 042				24 042
- Résultats reportés		-508 306	157 347			-350 959
- Résultat de l'exercice		157 347	-157 347			0
<u>TOTAL</u>		1 027 910	0	0	0	1 027 910

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA

Agrément du CMF n°04-2011 du 9 février 2011

Adresse: 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 14 mai 2020, la Compagnie Gestion et Finance - CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 un dividende de :

0,040 dinar par part.

Ce dividende est payable à partir du **28 mai 2020** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

2020 - AS - 0557

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°06-2016 du 11 février 2016

Adresse: 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration du 14 mai 2020, la Compagnie Gestion et Finance -CGF- intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2019 un dividende de :

99,012 dinars par part.

Ce dividende est payable à partir du **28 mai 2020** auprès des guichets de la Compagnie Gestion et Finance -CGF-.

2020 - AS - 0558

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		188,603	192,802	192,917	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		128,808	131,705	131,778	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		108,693	110,791	110,847	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17		114,417	117,413	117,479	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		112,884	115,239	115,314	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		108,832	112,090	112,179	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		109,304	111,457	111,510	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		45,027	45,654	45,671	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		31,415	32,068	32,087	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		105,929	108,471	108,538	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		16,707	17,034	17,041	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		121,384	123,245	123,300	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,159	1,166	1,166	
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		111,984	114,659	114,715	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,040	11,248	11,254	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		156,564	161,106	161,222	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,084	11,279	11,283	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,742	1,781	1,783	
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		60,901	61,833	61,860	
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		129,454	127,362	127,541	
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		112,135	101,946	102,233	
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		-	102,103	102,176	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		136,744	126,869	127,047	
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		510,165	489,537	490,150	
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		128,967	114,759	114,659	
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,741	120,235	120,242	
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		130,499	124,968	125,000	
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		112,462	106,997	107,015	
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		109,116	96,976	97,031	
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		179,510	169,015	168,989	
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		96,478	86,157	86,435	
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		118,731	117,170	117,228	
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		169,247	150,887	151,404	
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		144,657	136,891	136,949	
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		103,478	90,021	89,987	
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,654	19,943	20,027	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2087,476	2076,447	2081,494	
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		129,316	119,566	119,847	
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		201,273	176,562	178,185	
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,721	15,672	15,805	
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,784	2,611	2,643	
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,466	2,370	2,389	
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		75,837	63,057	64,525	
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,164	1,024	1,054	
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,226	1,249	1,250	
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,166	1,107	1,122	
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,137	1,041	1,064	
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		118,999	104,542	105,357	
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		131,708	126,327	128,071	
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1133,301	1045,197	1065,541	
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		11,951	10,662	10,732	
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,127	9,097	9,204	
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		93,956	80,316	80,426	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	106,496	106,543
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	104,364	104,406
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	108,468	108,526
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	101,667	101,726
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	109,467	109,545
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	111,132	111,195
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	108,524	108,587

61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	100,460	100,511
62	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	104,778	104,810
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	103,845	103,904
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	112,131	112,201
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	107,584	107,623
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	106,444	106,491
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	107,135	107,196
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	106,831	106,879
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	106,965	107,029
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	108,234	108,279
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	101,269	101,329
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	106,279	106,323
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	108,658	108,708
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	100,801	100,845
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	104,106	104,150
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	108,262	108,324
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	108,949	109,002
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	114,992	115,111
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	57,318	57,389
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	86,910	87,441
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	17,700	17,714
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	288,214	288,427
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2043,306	2046,462
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	70,228	70,245
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	55,630	55,646
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	103,573	103,758
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	10,705	10,744
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	11,971	11,972
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	13,450	13,467
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	11,860	11,868
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	153,462	153,515
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	7,660	7,722
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	105,834	105,663
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	80,009	79,768
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	82,150	81,961
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	100,264	100,212
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	82,147	82,468
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	90,471	90,333
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,543	8,599
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	86,710	86,853
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	132,289	132,604
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	87,437	90,870
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	109,439	110,917
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	106,944	109,383
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	165,944	166,495
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	164,018	164,744
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	151,918	152,223
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	19,382	19,311
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	120,005	122,611
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	131,851	132,906
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	990,155	957,302
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5210,836	5238,014
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	4878,465	4929,554
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	80,752	82,862
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4505,261	4544,750
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,277	9,262
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	-	-	165,770	164,187	163,703
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	116,834	117,465
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	9675,629	9810,608

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecky, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FCP AL HIKMA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni en date du 28 mars 2019 nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP AL HIKMA » relatif l'exercice clos le 31 Décembre 2019 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 392 861 dinars, un actif net de 354 068 dinars et un résultat déficitaire de l'année de 25 641 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP AL HIKMA » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 4.4, les agios créditeurs encaissés par le fonds, courant l'exercice 2019 s'élèvent à 2 380 dinars. En attendant la décision du comité charaique, ces montants n'ont pas impacté l'actif net du fonds,

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la société « STB MANAGER », gestionnaire du fonds commun de placement « FCP AL HIKMA».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP AL HIKMA».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie

significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds Commun de Placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds Commun de Placement à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds Commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité aux normes prudentielles

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par du fonds commun de placement «FCP AL HIKMA» des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Dans ce cadre, il ressort que les actifs du fonds commun de placement « FCP AL HIKMA» représentés en valeurs mobilières totalisent 27,1 % de l'actif total au 31 décembre 2019. Cette proportion est en dessous du seuil minimal de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a induit un dépassement du ratio d'emploi en disponibilité dont le maximum autorisé est fixé à 20%.

Tunis, le 16 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :
CONSULTING & FINANCIAL FIRM
Walid BEN AYED

BILAN

Au 31 décembre 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	106 268	425 501
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	106 268	425 501
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		286 593	387 396
a - Placement monétaires	4-3	-	200 993
b - Disponibilités	4-4	286 593	186 403
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		392 861	812 897
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-5	4 410	4 684
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-6	34 383	27 572
TOTAL PASSIF		38 793	32 257
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	4-7	345 164	771 264
CP 2 - Sommes distribuables		8 904	9 377
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		8 903	9 376
ACTIF NET	4-8	354 068	780 641
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		392 861	812 897

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		10 793	30 096
a - Dividendes	5-1	10 793	30 096
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	14 069	4 374
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 862	34 470
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	- 6 106	- 11 305
REVENU NET DES PLACEMENTS		18 757	23 165
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	- 9 952	- 10 444
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 805	12 721
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		98	- 3 346
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXECICE		8 903	9 376
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 98	3 346
* Variation des +/- values potentielles sur titres		57 599	- 23 323
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 91 681	42 861
* Frais de négociation de titres		- 363	- 248
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-25 641	32 011

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	8 805	12 721
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	57 599	- 23 323
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 91 681	42 861
d - Frais de négociation de titres	- 363	- 248
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 9 376	- 18 290
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>	<u>- 391 556</u>	<u>- 200 083</u>
a - Souscriptions		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	-
b - Rachats	- 391 556	- 200 083
* Capital	- 402 981	- 193 727
* Régularisation des sommes non distrib.	11 326	- 3 010
* Régularisation des sommes distrib.	98	- 3 346
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 426 572	- 186 362
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	780 641	967 002
b - En fin de l'exercice	354 068	780 641
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	7 958	10 000
b - En fin de l'exercice	3 800	7 958
VALEUR LIQUIDATIVE	93,175	98,095
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-3,81%	3,33%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2019

(En dinar Tunisien)

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Al HIKMA » est un fonds commun de placement islamique de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, et la loi n°2013-48 du 9 décembre 2013, relative aux fonds d'investissement islamiques.

Il a été créé le 14 décembre 2015 à l'initiative de la « Société Tunisienne de Banque - STB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 décembre 2014.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 dinars divisé en 10.000 parts de 100 dinars chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Al HIKMA » est un fonds commun de placement islamique mixte de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la « Société Tunisienne de Banque - STB ». Le gestionnaire étant la société « STB Manager ».

NOTE 2 : OBJET

Le fonds a pour objet, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donnée, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-4 : Prise en compte des placements monétaires et des revenus y afférents

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-5 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 1% T.T.C. de l'actif net du FCP par an, calculé quotidiennement.

Toutes les autres charges (notamment les dépenses de promotion et de publicité) sont supportées par le gestionnaire.

Par ailleurs, les porteurs de parts du FCP AL HIKMA sont responsables du calcul et du paiement de la ZAKAT.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2019 un montant net de 106 268 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Portefeuille Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2019	% de l'actif
Actions		139 915		106 268	27,05%
ARTES	5 500	33 057	4,864	26 752	6,81%
City Cars	4 320	46 773	7,344	31 726	8,08%
Euro-Cycles	825	21 459	18,770	15 485	3,94%
New Body Line	6 500	38 626	4,970	32 305	8,22%
TOTAL		139 915		106 268	27,05%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille-titres », sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31-déc	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2018	516 747	-91 246	425 501	
Acquisitions de l'exercice				
Actions côtés	38 335	-	38 335	-
Cessions de l'exercice				
Actions côtés	-415 167	-	-415 167	-91 681
Variation des plus ou moins-values latentes	-	57 599	57 599	-
Solde au 31 décembre 2019	139 915	-33 647	106 268	-91 681

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à un montant de 106 268 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Actions et droits rattachés	139 915	516 747
Différence d'estimation sur actions	-33 647	-91 246
Total	106 268	425 501

4-3 : Placements monétaires

Les placements monétaires présentent un solde nul au 31/12/2019. Comparativement, ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Contrat Istithmar (Wifack Bank du 07/12/2018 au 06/12/2019 à un rendement estimé de 9,44%)	-	200 000
Revenus courus / Contrat Istithmar	-	993
Total	0	200 993

4-4 : Disponibilités

Au 31/12/2019, les disponibilités constituées d'avoir en banque, s'élèvent à 286 593 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Avoirs en Banque	286 593	158 979
Sommes à l'encaissement	-	27 424
Total	286 593	186 403

Il est à noter que les agios créditeurs encaissés courant l'année 2019 s'élèvent à 2 380 dinars ne sont pas constatés en tant que produit en attendant la décision du comité charaique du Fonds.

4-5 : Opérateurs créditeurs

Au 31/12/2019, le solde de ce poste s'élève à 4 410 dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	496	846
Commission réseau	3 405	2 896
Commission dépositaire	509	942
Total	4 410	4 684

4-6 : Autres créditeurs divers

Au 31/12/2019, le solde de ce poste s'élève à 34 383 dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du commissaire aux comptes	3 893	3 428
Rémunération du comité Charaique	12 381	8 381
Redevance CMF	31	66
Compte de régularisation passif (*)	18 078	15 698
Total	34 383	27 572

(*) : Ce compte enregistre les intérêts créditeurs, reçus en rémunération du compte courant bancaire, et qui est en instance de décision par le comité de contrôle charaique du fonds.

4-7 : Capital

Au 31/12/2019, le capital a atteint un niveau de 345 164 dinars, enregistrant ainsi une diminution de 55,2% par rapport au capital arrêté au 31/12/2018. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	806 273	1 000 000
Souscriptions	-	-
Rachats	- 402 981	- 193 727
Frais de négociation de titres	- 363	- 248
Variation d'estimation / actions	- 33 647	- 91 246
Plus value/ actions	680	43 663
Moins value/ actions	- 92 361	- 802
+/- val/report actions	91 246	67 923
Résultat non distrib. / exercice clos	- 35 010	- 51 289
Régul SND Rachat	11 326	- 3 010
Total	345 164	771 264

Les mouvements sur le capital, au cours de l'année 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	771 264
Nombre de parts	7 958
Nombre de co-proprétaires	5

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre co-proprétaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	402 981
Nombre de titres rachetés	4 158
Nombre co-proprétaires sortants	3

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	57 599
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-91 681
Frais de négociation de titres	-363
Régularisation des sommes non distribuables	11 326

Capital au 31-12-2019

Montant	345 164
Nombre de parts	3 800
Nombre de co-proprétaires	2

4-8 : Actif net

L'actif net du Fonds s'élève, à la fin de l'année 2019, à 354 068 dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport à l'année 2018 de 54,6%.

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Capital	345 164	771 264
Sommes distribuables	8 904	9 377
Total	354 068	780 641

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant l'exercice 2019, les dividendes encaissés se sont élevés à 10 793 dinars et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des actions	10 793	30 096
Revenus des Titres OPCVM	-	-
Total	10 793	30 096

5-2 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 14 069 dinars au titre de l'exercice 2019. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus Contrat Istithmar (Potentiel)	-	993
Revenus certificat de leasing (Réalisé)	14 069	3 381
Total	14 069	4 374

5-3 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre de l'exercice 2019, un montant de 6 106 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire (1)	5 088	9 421
Rémunération de réseau (2)	509	942
Rémunération du dépositaire (3)	509	942
Total	6 106	11 305

(1) : Rémunération du gestionnaire : La gestion du « FCP AI HIKMA » est confiée à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(2) : Rémunération du dépositaire : La fonction dépositaire du « FCP AI HIKMA » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : Rémunération du réseau : La fonction distributeur du « FCP AI HIKMA » est confiée à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-4 : Autres charges

Les autres charges ont atteint, au titre de l'exercice 2019, un montant de 9 952 dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du comité charaique	6 000	6 000
Rémunération du commissaire aux comptes	3 000	3 000
Redevance CMF	509	942
Publicité & publications	402	502
Autres charges	41	-
Total	9 952	10 444

NOTE 6- AUTRES INFORMATIONS

Données par part et ratios pertinents

Données par part	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	6,543	4,331	4,147	4,044
Charges de gestion des placements	(1,607)	(1,421)	(1,180)	(1,165)
Revenus nets des placements	4,936	2,911	2,967	2,879
Autres charges	(2,619)	(1,312)	(1,139)	(0,907)
Autres produits	-	-	0	0
Résultat d'exploitation(1)	2,317	1,599	1,828	1,972
Régularisation du résultat d'exploitation	0,026	(0,420)	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	2,343	1,178	1,828	1,972

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	15,158	(2,931)	(6,773)	(0,019)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(24,127)	5,386	1,516	0,246
Frais de négociation de titres	(0,096)	(0,031)	(0,041)	(0,058)
Plus(ou moins) values sur titres et frais de négociation(2)	(9,065)	2,424	(5,298)	0,169
Résultat net de l'exercice (1)+(2)	(6,748)	4,023	(3,470)	2,142
Résultat non distribuable de l'exercice	(9,065)	2,424	(5,298)	0,169
Régularisation du résultat non distribuable	2,981	(0,378)	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	(6,084)	2,046	(5,298)	0,169
Distribution de dividendes	1,178	1,829	1,972	-
Valeur liquidative	93,175	98,095	96,700	102,142
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,08%	1,29%	1,19%	1,15%
Autres charges / actif net moyen	1,75%	1,20%	1,15%	0,90%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,55%	1,07%	1,84%	1,95%

بسم الله الرحمن الرحيم

تقرير هيئة الرقابة الشرعية لصندوق التوظيف الجماعي الحكمة

إلى صندوق التوظيف الجماعي الحكمة

وفقاً لتعييننا كهيئة شرعية، قمنا بتدقيق العقود و المعاملات التي نفذها الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2019/12/31 لإبداء الرأي في مدى التزام المؤسسة بأحكام الشريعة الإسلامية.

تقع مسؤولية الالتزام بتنفيذ العقود و المعاملات طبقاً لأحكام الشريعة الإسلامية على إدارة الصندوق، أما مسؤوليتنا فتتحدد في إبداء رأي مستقل في مدى التزام الصندوق بذلك بناء على تدقيقنا.

لقد قمنا بتدقيقنا طبقاً للمعايير و الضوابط الصادرة عن هيئة المحاسبة و المراجعة للمؤسسات المالية الإسلامية التي تتطلب منا تخطيط و تنفيذ إجراءات التدقيق من أجل الحصول على جميع المعلومات و التفسيرات التي نعتبرها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بأن الصندوق ملتزم بأحكام الشريعة الإسلامية.

لقد قمنا بتدقيقنا على أساس فحص كل نوع من أنواع العقود و المعاملات المنفذة خلال الفترة، و نعتقد أن أعمال التدقيق التي قمنا بها توفر أساساً مناسباً لإبداء رأينا.

لقد قام الصندوق خلال السنة المالية المنتهية في 2019/12/31 بتجنيب المداخل المتأتية من فوائد على الحساب الجاري و لم يتم احتسابها ضمن إيراداته كما تنص عليه المعايير الشرعية.

في رأينا: إن صندوق التوظيف الجماعي الحكمة، خلال السنة المالية المحددة، ملتزم بتنفيذ واجبه تجاه تنفيذ العقود و المعاملات طبقاً لأحكام الشريعة الإسلامية.

أعضاء هيئة الرقابة الشرعية:



السيد محمد النوري



السيد منير التليبي



السيد منير قراجة

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 Mars 2020 faisant apparaître un total bilan de 543 032,000 Dinars et un actif net de 526 329,624 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2020, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Au 31 Mars 2020, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 29 janvier 2020. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 27 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	384 164,619	513 386,467	398 074,449
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		334 160,673	450 116,721	338 790,796
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		24 526,806	31 309,923	31 461,125
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		25 477,140	31 959,823	27 822,528
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	158 867,381	229 206,650	146 144,208
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		140 018,655	229 070,383	146 066,397
AC2-B	DISPONIBILITES		18 848,726	136,267	77,811
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	5 225,907	56 347,736
TOTAL ACTIF			543 032,000	747 819,024	600 566,393
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	982,385	1 347,691	1 067,821
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	15 719,991	11 776,652	19 646,565
TOTAL PASSIF			16 702,376	13 124,343	20 714,386
ACTIF NET			526 329,624	734 694,681	579 852,007
CP1	CAPITAL	CP1	536 314,565	749 690,797	584 795,880
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-9 984,941	-14 996,116	-4 943,873
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-5 156,867	-5 428,239	-5 871,116
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		72,867	172,581	927,243
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-4 943,873	-9 811,635	-
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		42,932	71,177	-
ACTIF NET			526 329,624	734 694,681	579 852,007
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			543 032,000	747 819,024	600 566,393

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2020 au 31/03/2020	01/01/2019 au 31/03/2019	01/01/2019 au 31/12/2019
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	322,651	359,998	17 005,928
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	15 429,940
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		322,651	359,998	1 575,988
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 210,529	2 983,515	11 524,293
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		2 210,529	2 983,515	11 524,293
REVENUS DES PLACEMENTS			2 533,180	3 343,513	28 530,221
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 028,067	-4 102,663	-15 265,117
REVENU NET DES PLACEMENTS			-494,887	-759,150	13 265,104
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 661,980	-4 669,089	-19 136,220
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 156,867	-5 428,239	-5 871,116
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		72,867	172,581	927,243
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-5 084,000	-5 255,658	-4 943,873
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-72,867	-172,581	-927,243
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-53 284,704	-19 646,455	-29 453,268
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		11 738,487	3 306,623	-10 888,900
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-1 595,700	-341,536	-1 927,260
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-48 298,784	-22 109,607	-48 140,544

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/01/2020	Période du 01/01/2019	Période du 01/01/2019
		au	au	au
		31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-48 298,784	-22 109,607	-48 140,544
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-5 156,867	-5 428,239	-5 871,116
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-53 284,704	-19 646,455	-29 453,268
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	11 738,487	3 306,623	-10 888,900
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1 595,700	-341,536	-1 927,260
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-5 223,599	-4 648,111	-133 459,848
	SOUSCRIPTIONS	431 325,384	238 616,121	1 338 369,031
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	387 600,000	196 100,000	1 149 300,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	44 522,392	40 922,136	181 887,768
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	373,226	2 059,714	12 071,546
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	-1 170,234	-465,729	-4 890,283
	RACHATS	-436 548,983	-243 264,232	-1 471 828,879
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-392 100,000	-200 700,000	-1 265 200,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-45 314,525	-41 094,512	-199 157,515
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	-377,559	-2 108,030	-13 288,890
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	1 243,101	638,310	5 817,526
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-53 522,383	-26 757,718	-181 600,392
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	579 852,007	761 452,399	761 452,399
AN4-B	FIN DE PERIODE	526 329,624	734 694,681	579 852,007
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	5 182	6 341	6 341
AN5-B	FIN DE PERIODE	5 137	6 295	5 182
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE PERIODE	111,897	120,083	120,083
B-	FIN DE PERIODE	102,458	116,710	111,897
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-33,93%	-11,39%	-6,82%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01/01/2020 AU 31/03/2020

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.03.2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.03.2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31.03.2020.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.03.2020	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		387,200.276	334,160.673	63.49
ARTES	850	5,540.062	4,081.700	0.78
ASSAD	650	4,737.500	3,835.000	0.73
ATTIJARI BANK	1,100	31,035.000	30,343.500	5.77
BT	515	3,997.828	3,908.335	0.74
CARTHAGE CEMENT	6,202	7,498.218	7,008.260	1.33
CITY CARS	580	5,192.509	4,350.000	0.83
DELICE HOLDING	1,650	24,852.971	18,946.950	3.60
EURO-CYCLES	700	13,226.689	10,290.700	1.96
I.C.F	110	13,429.433	7,684.050	1.46
MAGASIN GENERAL	160	5,486.685	4,656.000	0.88
MONOPRIX	550	5,847.880	4,119.500	0.78
MPBS	335	1,484.050	1,434.135	0.27
ONE TECH HOLDING	2,300	33,399.467	27,324.000	5.19
PGH	1,605	18,513.625	20,295.225	3.86
S.A.H TUNISIE	2,650	31,209.991	24,056.700	4.57
S.A.M	1,052	4,104.015	4,239.560	0.81
SFBT	1,800	31,963.751	32,976.000	6.27
SOMOCER	4,700	5,103.071	3,431.000	0.65
SOTIPAPIER	5,100	32,718.787	31,548.600	5.99
SOTRAPIL	760	10,428.891	8,204.200	1.56
SOTUVER	2,300	17,837.640	14,122.000	2.68
TELNET HOLDING	860	7,904.142	6,001.080	1.14
TL	1,000	11,360.080	9,035.000	1.72
TPR	5,162	22,801.023	19,971.778	3.79
UIB	900	20,972.816	16,128.000	3.06
UNIMED	1,800	16,554.152	16,169.400	3.07
AC1-B Emprunts d'État		23,076.000	24,526.806	4.66
BTA 6% AVRIL 2024	24	23,076.000	24,202.750	4.60
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (1)			324.056	0.06
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		25,476.342	25,477.140	4.84
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	195	25,476.342	25,477.140	4.84
Total portefeuille titres		435,752.618	384,164.619	72.99

- (1) Ce montant s'élevant au 31/03/2020 à **324.056 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **322.651 dinars** du 01.01.2020 au 31.03.2020, contre **359.998 dinars** du 01.01.2019 au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2020 au 31.03.2020	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	31.12.2019
Revenus des actions	0.000	0.000	15,429.940
Revenus des emprunts d'État	322.651	359.998	1,575.988
Total	322.651	359.998	17,005.928

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2020, à **140,018.655 dinars**, représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2020	% Actif net
BTC 52S-02/06/2020	8.40	39	35,993.355	37,953.748	7.21
BTC 52S-02/03/2021	8.18	110	101,447.991	102,064.907	19.39
Total			137,441.346	140,018.655	26.60

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2020, à **18,848.726 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2020 au 31.03.2020, à **2,210.529 dinars**, contre **2,983.515 dinars** du 01.01.2019 au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01.01.2020 au 31.03.2020	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	31.12.2019
Revenus des Bons du Trésor à court terme	2,210.529	2,983.515	11,524.293
Total	2,210.529	2,983.515	11,524.293

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.01.2020 au 31.03.2020 s'élèvent, à **3,028.067 dinars**, contre **4,102.663 dinars** du 01.01.2019 au 31.03.2019, et se détaillent ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.01.2020 au 31.03.2020	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	31.12.2019
Rémunération du gestionnaire	2,859.836	3,874.732	14,417.041
Rémunération du dépositaire	168.231	227.931	848.076
Total	3,028.067	4,102.663	15,265.117

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2020 au 31.03.2020 à **4,661.980 dinars**, contre **4,669.089 dinars** du 01.01.2019 au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01.01.2020 au 31.03.2020	Du 01.01.2019 au 31.03.2019	31.12.2019
Redevance CMF	141.348	191.514	712.583
Impôts et Taxes	6.332	8.445	63.696
Rémunération CAC	541.618	1,242.720	2,940.752
Jetons de présence	1,491.763	1,479.420	5,999.870
Publicité et Publications	2,232.307	1,416.690	8,332.729
Charges Diverses	248.612	330.300	1,086.590
Total	4,661.980	4,669.089	19,136.220

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent un solde nul au 31.03.2020 contre **5,225.907 dinars** au 31.03.2019 :

Désignation	31.03.2020	31.03.2019	31.12.2019
Somme à l'encaissement / Vente de titres	0.000	5,225.907	56,347.736
Total	0.000	5,225.907	56,347.736

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2020 à **16,702.376 Dinars** contre **13,124.343 Dinars** au 31.03.2019 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	31.03.2020	31.03.2019	31.12.2019
PA1	Opérateurs créditeurs	982.385	1,347.691	1,067.821
PA2	Autres créditeurs divers	15,719.991	11,776.652	19,646.565
Total		16,702.376	13,124.343	20,714.386

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2020 à **982.385 dinars** contre **1,347.691 dinars** au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

Opérateurs créditeurs	31.03.2020	31.03.2019	31.12.2019
Gestionnaire	927.804	1,272.819	1,008.494
Dépositaire	54.581	74.872	59.327
Total	982.385	1,347.691	1,067.821

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2020 à **15,719.991 dinars** contre **11,776.652 dinars** au 31.03.2019 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	31.03.2020	31.03.2019	31.12.2019
État, impôts et taxes	149.495	501.668	167.615
Redevance CMF	45.856	62.908	49.845
Jetons de présence	7,491.212	7,478.999	5,999.449
Rémunération CAC	3,007.893	768.243	2,466.275
Diverses Publications	2,981.960	1,146.161	5,749.200
Autres Créditeurs divers	2,043.575	1,818.673	2,014.963
Sommes à régler / Achats de titres :	0.000	0.000	3,199.218
Total	15,719.991	11,776.652	19,646.565

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.03.2020** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2020 (en nominal)

- Montant : 518,200.000 Dinars
- Nombre de titres : 5.182
- Nombre d'actionnaires : 12

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 387,600.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 3.876

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 392,100.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 3.921

Capital au 31.03.2020 : **536,314.565 dinars**

- Montant en nominal : 513,700.000 dinars
- Sommes non Capitalisables (1) : **17,218.973 dinars**
- Sommes capitalisées (2) : **5,395.592 dinars**
- Nombres de titres : 5.137
- Nombre d'actionnaires : 11

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **17,218.973 Dinars** au 31.03.2020 et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	61,153.023
1- Résultat non capitalisables de la période	-43,141.917
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-53,284.704
+/- values réalisées sur cession de titres	11,738.487
Frais de négociation de titres	-1,595.700
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-792.133
Aux émissions	44,522.392
Aux rachats	-45,314.525
Total des sommes non capitalisables	17,218.973

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.03.2020 à **5,395.592 Dinars**, se détaillent comme suit :

1- Sommes capitalisées des exercices antérieurs	5,442.857
2- Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-47.265
Aux émissions	4,071.114
Aux rachats	-4,118.379
Total des sommes capitalisées	5,395.592

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ; Le solde de ce poste au 31.03.2020 se détaille ainsi :

Rubriques	31/03/2020
Résultat capitalisable de la période	-5,156.867
Régularisation du résultat capitalisable de la période	72.867
Résultat capitalisable de l'exercice clos	-4,943.873
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	42.932
Sommes capitalisables	-9,984.941

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31.03.2020	31.03.2019
• Revenus des placements	0.493	0.531
• Charges de gestion des placements	-0.589	-0.652
• Revenus net des placements	-0.096	-0.121
• Autres charges d'exploitation	-0.908	-0.742
• Résultat d'exploitation	-1.004	-0.862
• Régularisation du résultat d'exploitation	0.014	0.027
Sommes capitalisables de la période	-0.990	-0.835
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.014	-0.027
• Variation des +/- values potentielles/titres	-10.373	-3.121
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2.285	0.525
• Frais de négociation de titres	-0.311	-0.054
Résultat net de la période	-9.402	-3.512

5-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31.03.2020	31.03.2019
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	0.533%	0.528%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	0.820%	0.601%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-0.907%	-0.699%
Actif net moyen	568,486.908	776,678.951

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT. Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE arrêtés au 31 Mars 2020 faisant apparaître un total bilan de 243 972 581,245 Dinars et un actif net de 243 786 589,691 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2020, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 31/03/2020, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a employé **14,95%** de son actif en titres émis ou garantis par le même émetteur à savoir, la BIAT, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par ledit article.

Tunis, le 27 avril 2020
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	150 730 028,305	162 003 850,175	159 273 676,722
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		40 003 890,780	46 000 781,560	42 966 182,860
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		105 351 192,841	110 768 632,567	111 797 899,304
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		5 374 944,684	5 234 436,048	4 509 594,558
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	93 242 552,940	83 058 161,228	75 019 081,521
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	93 242 037,821	68 058 027,533	75 019 000,696
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	515,119	15 000 133,695	80,825
TOTAL ACTIF			243 972 581,245	245 062 011,403	234 292 758,243
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	102 947,303	103 121,019	102 601,216
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	83 044,251	59 048,830	78 904,406
TOTAL PASSIF			185 991,554	162 169,849	181 505,622
ACTIF NET			243 786 589,691	244 899 841,554	234 111 252,621
CP1	CAPITAL	CP1	227 861 571,839	230 397 929,386	221 771 361,940
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	15 925 017,852	14 501 912,168	12 339 890,681
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		3 243 770,099	3 034 208,498	13 471 325,261
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		12 738,874	56 923,570	-1 131 434,580
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		12 339 890,681	11 151 178,976	0,000
CP2-D	REGUL DU RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		328 618,198	259 601,124	0,000
ACTIF NET			243 786 589,691	244 899 841,554	234 111 252,621
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			243 972 581,245	245 062 011,403	234 292 758,243

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	31/12/2019
			01/01/2020	01/01/2019	
			au	au	
			31/03/2020	31/03/2019	
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	2 064 897,511	2 193 825,528	8 914 164,895
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		716 154,320	795 120,440	3 037 610,260
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 348 743,191	1 398 705,088	5 578 587,910
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	297 966,725
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 557 448,721	1 211 461,567	6 120 738,927
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		119 109,871	5 774,702	279 885,213
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		813 793,315	784 228,457	3 460 371,664
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		624 545,535	311 823,018	2 068 470,462
PR2-D	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		0,000	109 635,390	312 011,588
REVENUS DES PLACEMENTS			3 622 346,232	3 405 287,095	15 034 903,822
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-299 771,508	-294 403,839	-1 241 237,560
REVENU NET DES PLACEMENTS			3 322 574,724	3 110 883,256	13 793 666,262
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-78 804,625	-76 674,758	-322 341,001
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 243 770,099	3 034 208,498	13 471 325,261
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		12 738,874	56 923,570	-1 131 434,580
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			3 256 508,973	3 091 132,068	12 339 890,681
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-12 738,874	-56 923,570	1 131 434,580
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-16 012,540	246 156,786	565 498,551
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		199 666,766	-81 756,681	-120 323,129
RESULTAT NET DE LA PERIODE			3 427 424,325	3 198 608,603	13 916 500,683

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du	Période du	31/12/2019
		01/01/2020	01/01/2019	
		au	au	
		31/03/2020	31/03/2019	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	3 427 424,325	3 198 608,603	13 916 500,683
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	3 243 770,099	3 034 208,498	13 471 325,261
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-16 012,540	246 156,786	565 498,551
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	199 666,766	-81 756,681	-120 323,129
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	6 247 912,745	5 557 366,807	-15 949 114,206
	SOUSCRIPTIONS	57 133 191,566	59 039 963,360	241 236 407,819
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	44 071 400,000	48 168 100,000	193 008 300,000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-49 266,824	-165 988,482	-595 461,718
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	12 772 622,204	10 689 070,455	42 830 822,112
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	338 436,186	348 781,387	5 992 747,425
	RACHATS	-50 885 278,821	-53 482 596,553	-257 185 522,025
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-39 232 000,000	-43 654 900,000	-205 149 700,000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	42 502,460	151 699,090	613 501,948
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-11 370 083,969	-9 687 537,826	-45 525 141,968
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-325 697,312	-291 857,817	-7 124 182,005
	VARIATION DE L'ACTIF NET	9 675 337,070	8 755 975,410	-2 032 613,523
AN3	ACTIF NET			
AN3-A	DEBUT DE LA PERIODE	234 111 252,621	236 143 866,144	236 143 866,144
AN3-B	FIN DE LA PERIODE	243 786 589,691	244 899 841,554	234 111 252,621
AN4	NOMBRE D'ACTIONS			
AN4-A	DEBUT DE LA PERIODE	1 817 235	1 938 649	1 938 649
AN4-B	FIN DE LA PERIODE	1 865 629	1 983 781	1 817 235
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE LA PERIODE	128,828	121,808	121,808
B-	FIN DE LA PERIODE	130,672	123,451	128,828
AN5	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,76%	5,47%	5,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 31/03/2020

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du C.M.F. N° 12-2005 en date du 18 Mai 2005 et a été créée le 09 Aout 2006.

La SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31/03/2020 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 Evaluation des placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2020 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2020. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% de l'Actif net
AC1- A Obligations de sociétés		38,826,046.700	40,003,890.780	16.41
ATB 2007/1(25 ANS)	3,000	156,000.000	166,459.200	0.07
ATB SUB 2017 A	78,000	7,721,600.000	7,750,304.000	3.18
ATL SUB 2017	20,000	2,000,000.000	2,058,016.000	0.84
ATL 2013/1	1,550	30,246.700	31,836.380	0.01
ATL 2015/1	10,000	600,000.000	627,080.000	0.26
ATL 2015/2 A	10,000	200,000.000	201,184.000	0.08
ATL 2015/2 C	10,000	600,000.000	603,656.000	0.25
ATL 2016/1	10,000	800,000.000	837,808.000	0.34
ATL 2017/1 A	5,000	200,000.000	200,564.000	0.08
ATL 2018/1 B	10,000	800,000.000	845,432.000	0.35
ATL 2019/1 A	5,000	500,000.000	514,832.000	0.21
ATTIJARI BANK 2017 SUB/A	30,000	1,800,000.000	1,889,088.000	0.77
ATTIJARI BANK 2015 SUB/B	10,000	600,000.000	615,144.000	0.25
ATTIJARI LEASE 2015/2 A	20,000	400,000.000	406,592.000	0.17
ATTIJARI LEASE 2018/1 B	20,000	1,600,000.000	1,703,104.000	0.70
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	598,200.000	633,488.000	0.26
ATTIJARI LEASING 2016-1/B	10,000	800,000.000	834,152.000	0.34
ATTIJARI LEASING 2016/2	10,000	400,000.000	401,944.000	0.16
BH SUB 2016/1	10,000	800,000.000	843,408.000	0.35
BH SUB 2018/1 A	20,000	1,600,000.000	1,719,312.000	0.71
BNA SUB 2017/1	5,000	300,000.000	315,092.000	0.13
BNA SUB 2018/1 A	20,000	1,600,000.000	1,680,800.000	0.69
BTE 2016/A	5,000	200,000.000	202,168.000	0.08
CIL 2015/2	10,000	200,000.000	205,152.000	0.08
CIL 2016/2	20,000	800,000.000	806,032.000	0.33
CIL 2017/1	30,000	1,800,000.000	1,883,424.000	0.77
MEUBLATEX 2015	9,000	720,000.000	754,099.200	0.31
MODERN LEASING SUB 2018/1	20,000	1,600,000.000	1,719,408.000	0.71
TL 2015/2	20,000	1,200,000.000	1,205,712.000	0.49
TL 2017/2 B	50,000	5,000,000.000	5,047,480.000	2.07
TL SUB 2018 A	10,000	800,000.000	813,808.000	0.33
TL SUB 2018 B	10,000	1,000,000.000	1,017,752.000	0.42
TLF 2019/1A	10,000	1,000,000.000	1,063,992.000	0.44
UIB SUB 2016/A	10,000	400,000.000	405,568.000	0.17
AC1-B Emprunts d'Etat		101,073,350.000	105,351,192.841	43.21
Bons du Trésor Assimilables		101,073,350.000	104,093,326.834	42.70
BTA 5.50% 10/2020	3,500	3,364,150.000	3,435,876.028	1.41
BTA 5.75% JANVIER 2021	9,100	8,878,040.000	8,968,641.096	3.68
BTA 6% AVRIL 2024	4,000	3,859,200.000	4,046,991.781	1.66
BTA 6% JANVIER 2024	11,500	11,040,000.000	11,159,473.973	4.58
BTA 6% JUIN 2021	3,998	3,918,460.000	4,071,983.200	1.67

BTA 6% JUIN 2023	5,100	4,865,400.000	5,059,227.946	2.08
BTA 6% OCTOBRE 2023	7,500	6,974,500.000	7,142,171.233	2.93
BTA 6,3% MARS 2026	9,200	8,537,370.000	8,564,047.478	3.51
BTA 6,3% OCTOBRE 2026	5,500	5,315,750.000	5,444,856.850	2.23
BTA 6.6% MARS 2027	7,600	7,131,170.000	7,133,368.795	2.93
BTA 6.7% AVRIL 2028	13,480	12,837,920.000	13,534,714.125	5.55
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	23,800	24,351,390.000	25,531,974.329	10.47
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (1)			1,257,866.007	0.52
AC1-C Autres Valeurs (Titres OPCVM)		5,343,444.469	5,374,944.684	2.20
SICAV TRESOR	51,318	5,343,444.469	5,374,944.684	2.20
Total du portefeuille titres		145,242,841.169	150,730,028.305	61.83

(1) Ce montant s'élevant au 31/03/2020 à **1,257,866.007 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant, constituant une plus-value potentielle, a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2,064,897.511 Dinars** du 01/01/2020 au 31/03/2020 contre **2,193,825.528 Dinars** du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des Obligations de sociétés	716,154.320	795,120.440	3,037,610.260
Revenus des Emprunts d'Etat	1,348,743.191	1,398,705.088	5,578,587.910
Revenus des autres valeurs (titres OPCVM)	0.000	0.000	297,966.725
Total	2,064,897.511	2,193,825.528	8,914,164.895

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à **93,242,037.821 Dinars**, contre **68,058,027.533 Dinars** au 31/03/2019 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2020	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/12/2019
Bons du Trésor à Court Terme	7,296,384.832	403,947.564	7,102,264.995
Certificats de Dépôt	36,479,722.909	47,431,997.035	29,392,831.266
Billet de Trésorerie	0.000	6,031,727.644	0.000
Autres placements (Dépôt à terme)	49,465,930.080	14,190,355.290	38,523,904.435
Total	93,242,037.821	68,058,027.533	75,019,000.696

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

<i>Désignation</i>	<i>Taux</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.03.2020</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Bons du Trésor à Court Terme			6,939,426.619	7,296,384.832	2.99
BTC 52S-05/05/2020	8.39	1,354	1,263,043.010	1,327,292.923	0.54
BTC 52S-05/05/2020	8.40	646	594,533.239	631,638.971	0.26
BTC 52S-05/05/2020	8.38	2,000	1,849,729.040	1,957,382.131	0.80
BTC 52S-02/06/2020	8.40	1,961	1,809,819.726	1,908,392.282	0.78
BTC 52S-30/06/2020	8.40	1,000	921,517.432	967,849.030	0.40
BTC 52S-02/03/2021	8.18	543	500,784.172	503,829.495	0.21

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

<i>Désignation</i>	<i>Taux</i>	<i>Emetteur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/03/2020</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Certificats de dépôts à moins d'un an				36,426,455.700	36,479,722.909	14.96
		BIAT				
CDP 10J-01/04/2020	9.09	BIAT	6	2,993,955.263	3,000,000.000	1.23
CDP 10J-02/04/2020	9.09	BIAT	23	11,476,828.508	11,497,677.586	4.72
CDP 10J-03/04/2020	9.09	BIAT	13	6,486,903.070	6,497,375.326	2.67
CDP 10J-04/04/2020	9.09	BIAT	10	4,989,925.438	4,996,972.293	2.05
CDP 10J-05/04/2020	9.09	BIAT	8	3,991,940.351	3,996,771.261	1.64
CDP 10J-06/04/2020	9.09	BIAT	2	997,985.088	998,991.274	0.41
CDP 10J-07/04/2020	9.09	BIAT	4	1,995,970.175	1,997,579.666	0.82
CDP 10J-08/04/2020	9.09	BIAT	2	997,985.088	998,588.495	0.41
CDP 10J-09/04/2020	9.09	BIAT	3	1,496,977.631	1,497,580.886	0.61
CDP 10J-10/04/2020	9.09	BIAT	2	997,985.088	998,186.122	0.41

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

<i>Désignation</i>	<i>Taux</i>	<i>Banque</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/03/2020</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Dépôt à Terme				49,000,000.000	49,465,930.080	20.29
DAT 91J-02/04/2020	9.06	BIAT	1	2,500,000.000	2,544,679.452	1.04
DAT 91J-06/04/2020	9.06	BIAT	1	2,500,000.000	2,542,693.698	1.04
DAT 91J-07/04/2020	9.06	BIAT	1	2,500,000.000	2,542,197.260	1.04
DAT 91J-08/04/2020	9.06	BIAT	1	3,000,000.000	3,050,040.986	1.25
DAT 92J-10/04/2020	9.06	BIAT	1	3,000,000.000	3,049,445.260	1.25
DAT 94J-13/04/2020	9.06	BIAT	1	3,500,000.000	3,556,991.123	1.46
DAT 91J-15/04/2020	9.06	BIAT	1	2,000,000.000	2,030,580.602	0.83
DAT 91J-20/04/2020	9.06	BIAT	1	2,000,000.000	2,028,594.850	0.83
DAT 91J-28/04/2020	9.06	BIAT	1	1,500,000.000	1,519,063.233	0.62
DAT 91J-30/04/2020	9.06	BIAT	1	2,000,000.000	2,024,623.342	0.83

DAT 91J-20/05/2020	9.06	BIAT	1	3,000,000.000	3,025,020.493	1.24
DAT 92J-03/06/2020	9.09	BIAT	1	6,000,000.000	6,034,666.521	2.48
DAT 92J-17/06/2020	9.09	BIAT	1	1,000,000.000	1,002,988.493	0.41
DAT 92J-18/06/2020	9.09	BIAT	1	500,000.000	501,394.630	0.21
DAT 92J-19/06/2020	9.09	BIAT	1	3,000,000.000	3,007,770.082	1.23
DAT 90J-25/06/2020	9.09	BIAT	1	3,000,000.000	3,002,988.493	1.23
DAT 92J-30/06/2020	9.09	BIAT	1	3,000,000.000	3,001,195.398	1.23
DAT 92J-01/07/2020	9.09	BIAT	1	5,000,000.000	5,000,996.164	2.05

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à **515.119 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **1,557,448.721 Dinars** du 01/01/2020 au 31/03/2020 contre **1,211,461.567 Dinars** du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2019 Au 31/03/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des Bons du Trésor à CT	119,109.871	5,774.702	279,885.213
Revenus des Certificats de Dépôt	813,793.315	784,228.457	3,460,371.664
Revenus des autres placements (DAT)	624,545.535	311,823.018	2,068,470.462
Revenus des billets de Trésorerie	0.000	109,635.390	312,011.588
Total	1,557,448.721	1,211,461.567	6,120,738.927

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2020 à **185,991.554 Dinars** contre **162,169.849 Dinars** au 31/03/2019 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2020	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/12/2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	102,947.303	103,121.019	102,601.216
PA 2	Autres créditeurs divers	83,044.251	59,048.830	78,904.406
	Total	185,991.554	162,169.849	181,505.622

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2020 à **102,947.303 Dinars** contre **103,121.019 Dinars** au 31/03/2019 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2020	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/12/2019
Gestionnaire	41,178.920	41,248.407	41,040.486
Dépositaire	20,589.463	20,624.205	20,520.244
Distributeurs	41,178.920	41,248.407	41,040.486
Total	102,947.303	103,121.019	102,601.216

PA 2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/03/2020 à **83,044.251 Dinars** contre **59,048.830 Dinars** au 31/03/2019 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 31/03/2020	Montant au 31/03/2019	Montant au 31/12/2019
Etat, impôts et taxes	17,496.229	16,606.005	18,001.080
Redevance CMF	20,589.256	20,624.005	20,520.050
Rémunération CAC	32,442.365	6,127.525	25,354.270
Jetons de présence	7,491.211	7,478.998	5,999.448
Provision pour charges diverses	5,025.190	8,212.297	9,029.558
Total	83,044.251	59,048.830	78,904.406

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2020 au 31/03/2020 à **299,771.508 Dinars** contre **294,403.839 Dinars** du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Montant du 01/01/2020 au 31/03/2020	Montant du 01/01/2019 au 31/03/2019	Montant du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	119,908.602	117,761.534	496,495.020
Rémunération du dépositaire	59,954.304	58,880.771	248,247.520
Rémunération des distributeurs	119,908.602	117,761.534	496,495.020
Total	299,771.508	294,403.839	1,241,237.560

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2020 au 31/03/2020 à **78,804.625 Dinars** contre **76,674.758 Dinars** du 01/01/2019 au 31/03/2019 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2020 au 31/03/2020	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Redevance CMF	59,953.722	58,880.200	248,245.127
Impôts et Taxes	9,055.866	8,513.218	37,438.276
Rémunération CAC	7,088.095	6,062.670	25,289.415
Jetons de Présence	1,491.763	1,479.420	5,999.870
Publicité et Publication	905.779	1,561.410	4,259.745
Diverses charges d'exploitation	309.400	177.840	1,108.568
Total	78,804.625	76,674.758	322,341.001

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2020 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2020 (en nominal)

- Montant.....: 181,723,500.000 Dinars
- Nombre de titres: 1,817,235
- Nombre d'actionnaires..... : 4,722

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant.....: 44,071,400.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 440,714

Rachats effectués (en nominal)

- Montant.....: 39,232,000.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés: 392,320

Capital au 31/03/2020 : 227,861,571.839 Dinars

- Montant en nominal..... : **186,562,900.000 Dinars**
- Sommes non capitalisables **(1)** : **-101,839.898 Dinars**
- Sommes capitalisées **(2)** : **41,400,511.737 Dinars**
- Nombres de titres: 1,865,629
- Nombre d'actionnaires..... : 3,896

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent au 31/03/2020 à **-101,839.898 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2020
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	-278,729.760
1- Résultat non capitalisable de la période	183,654.226
• Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-16,012.540
• +/- values réalisées sur cession de titres	199,666.766
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-6,764.364
• Aux émissions	-49,266.824
• Aux rachats	42,502.460
Total sommes non capitalisables	-101,839.898

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2020 à **41,400,511.737 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2020
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	40,326,591.700
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	1,073,920.037
• Aux émissions	9,779,964.360
• Aux rachats	-8,706,044.323
Total des sommes capitalisées	41,400,511.737

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31/03/2020 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2020
Résultat capitalisable de la période	3,243,770.099
Régularisation du résultat capitalisable de la période	12,738.874
Résultat capitalisable de l'exercice clos	12,339,890.681
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	328,618.198
Sommes capitalisables	15,925,017.852

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2020	31/03/2019
Revenus des placements	1.942	1.717
Charges de gestion des placements	-0.161	-0.148
Revenu net des placements	1.781	1.568
Autres charges d'exploitation	-0.042	-0.039
Résultat d'exploitation	1.739	1.530
Régularisation du résultat d'exploitation	0.007	0.029
Sommes capitalisables de la période	1.746	1.558
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.007	-0.029
Variation des +/- values potentielles/titres	-0.009	0.124
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	0.107	-0.041
Résultat net de la période	1.837	1.612

5-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	31/03/2020	31/03/2019
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0.124%	0.123%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0.033%	0.032%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen :	1.345%	1.271%
Actif Net Moyen (En DT)	<u>241,131,876.670</u>	<u>238,791,263.401</u>

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,20 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,35% à 0,2% TTC l'an.

5-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de supprimer, depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil minimum de 5 000 dinars TTC et le seuil maximum de 20.000 dinars TTC qui étaient initialement appliqués.

5-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,2% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 suite à une décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 juin 2015 qui a ramené ce taux de 0,15% à 0,2% TTC l'an.

5-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

5-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1^{er} janvier 2016.